



# europa.ch



## **Edition spéciale**

« Elections européennes contre  
alignement autonome »

**«L'Europe vote, la Suisse refoule»**

actualité

**Silvio Arioli**  
**Le Luxembourg, modèle pour la Suisse**  
 ►► Page 3

interview

**Prof. Thomas Cottier**  
**«L'Europe vote, la Suisse refoule»**  
 ►► Page 4

abattage de mythes

**D'un blog à l'autre – jusqu'à l'UDC**  
 ►► Page 7

élections européennes 2009

**Les Suisses sont des abstentionnistes européens**  
 ►► Page 8

**D'assemblée consultative à organe de codécision**  
 ►► Page 9

**«Les élections européennes, ça ne sert à rien.» Faux !**  
 ►► Page 10

**Simuler le droit de vote en attendant de l'obtenir**  
 ►► Page 11

opinion

**Jean Dessoulavy**  
**La Suisse affaiblie à l'heure des revendications multiples**  
 ►► Page 12

yes

**Les élections européennes dans l'optique suisse**  
 ►► Page 13

lire

**L'Europe dans les livres**  
 ►► Page 14

la dernière

►► Page 15

Chère lectrice, cher lecteur

L'Europe entière vote, la Suisse s'aligne. Le contraste ne pourrait être plus saisissant. Il incarne pourtant à lui seul les différents chemins européens empruntés par la Suisse et tous ses voisins. Alternant entre le positif et le négatif (au sens photographique des termes), ce numéro d'*europa.ch* cherche à mettre en perspective l'élection du Parlement européen (PE) et la politique d'euro-compatibilité pratiquée par la Suisse depuis 1988.

Du 4 au 7 juin prochains, les citoyens de l'Union européenne se rendront aux urnes pour désigner leurs 736 eurodéputés. Il ne s'agit pas d'un exercice alibi. Bien au contraire: les compétences du PE sont réelles et les enjeux considérables. Les Européens diront s'ils veulent une Europe plus sociale ou plus libérale. Ou tout simplement s'ils souhaitent plus ou moins d'Europe (lire en pages 9 et 10).

Quant aux Suisses, ils attendront que les décisions soient prises pour (ré)agir. Aux multiples questions européennes, leur réponse se résumera alors à un mot: adaptation. Contractuelle dans le meilleur des cas, unilatérale dans le pire. De manière parfaite-



ment autonome dans les deux cas, cela va sans dire. *europa.ch* fait le point sur ce côté obscur de la non-adhésion avec l'un des meilleurs spécialistes de l'«alignement autonome» (interview du Prof. Thomas Cottier).

La crise financière et économique a démontré que le «dedans économique» ne peut plus coexister avec le «dehors politique». La

Suisse est aujourd'hui isolée, coupée des réseaux d'information et d'influence. Les certitudes sont ébranlées. La question de l'adhésion est subitement redevenue d'actualité. En témoignent les déclarations récentes de Pascal Couchepin à Linz.

Jean Monnet disait: «Les hommes n'acceptent le changement que dans la nécessité et ils ne voient la nécessité que dans la crise.» A nous, les pro-européens, de saisir cette opportunité pour ouvrir une nouvelle perspective au débat de l'adhésion!

Je vous souhaite une agréable lecture!

Nicolas Rion, secrétaire général

ch.spots

**De source sûre**

Le groupe UDC a décidé de diversifier ses sources. Une fois n'est pas coutume, il ne se base pas sur une fuite, mais sur de la littérature de spécialistes pour justifier une interpellation. La ministre des Affaires étrangères aurait en effet plaidé pour un accord cadre avec l'UE au prétexte que «la voie bilatérale n'est pas une voie facile». Scandale! Heureusement, l'UDC veille. Elle lit la presse. Même le «Blick Online du 9.2.2009», référence indiquée dans l'interpellation en question. (dg)

**Extra Europa?**

C'est au festival «Extra Europa» organisé dans la capitale culturelle européenne 2009, Linz, que Pascal Couchepin s'est exprimé récemment en faveur d'une relance du débat de l'adhésion. Les propos du ministre de l'Intérieur ne sont pas tombés dans l'oreille de sourds. Les réactions ont été immédiates et vives: «Trahison des euroturbo!», «Nous exigeons le retrait de la demande d'adhésion!» Ces mêmes voix n'ont pourtant pas réagi à la nomination de Martin Heller, le père de notre Expo.02, à la tête de Linz09. (dg)

**Incomparable**

Hans Fehr, chef de l'ASIN, était récemment questionné au sujet de l'armée suisse. Aucun des Etats de l'UE ne possédant une armée d'attaque, à quelle armée la nôtre doit-elle être comparée afin d'évaluer sa capacité à se défendre contre une invasion? Selon l'ASIN, ce risque ne peut en effet pas être écarté malgré la paix qui règne depuis plus de 60 ans grâce à l'UE. «L'armée suisse ne peut être comparée à aucune armée. Notre armée elle aussi est un Sonderfall.» Question simple, réponse simpliste. (nr)



# LE LUXEMBOURG, MODELE POUR LA SUISSE

Par **Silvio Arioli**, membre de la Commission politique du Nomes

Longtemps, la Suisse ne voyait dans le Luxembourg qu'une place financière concurrente. Le dimanche 8 mars, c'est pourtant vers les ministres des Finances luxembourgeois et autrichien que notre ministre des Finances Hans-Rudolf Merz s'est tourné dans le but de sauver, ensemble, ce qui restait encore à sauver du secret bancaire.

La Suisse aurait dû prêter plus d'attention au Luxembourg depuis longtemps. Cela fait en effet près de 60 ans que ce petit pays mène – avec beaucoup de succès – une politique européenne diamétralement opposée à celle de la Suisse. Fidèle à leur devise « Nous voulons rester ce que nous sommes », les Luxembourgeois ne veulent pas être à la merci de leurs grands voisins. Depuis la fin de la guerre, ils poursuivent cet objectif avec une stratégie claire: l'indépendance, la sécurité et la prospérité doivent être garanties par le biais d'une coopération intense entre les Etats européens. Cette coopération doit être encadrée par des structures internationales et basée sur un cadre juridique bien défini. C'est la raison pour laquelle le Luxembourg et les Pays-Bas comptent, depuis le tout début du processus d'union de l'Europe, parmi les soutiens les plus fervents de la supranationalité au sein de l'UE.

Le parcours du Luxembourg est une réussite. Avec un revenu par habitant de 64 000 dollars, il est largement en tête du classement, dépassant nettement la Suisse et ses 42 000 dollars par habitant. Son endettement public de 11 % du PIB est le plus bas de tous les Etats membres de l'OCDE, celui de la Suisse s'élevant à 56 %. Quant au taux de

chômage moyen, calculé sur dix ans (1996-2006), il s'est longtemps situé au-dessous de celui de la Suisse, avant d'augmenter ces derniers temps. Avec 5,1 %, il compte néanmoins toujours parmi les plus bas d'Europe.

La réussite économique luxembourgeoise n'est pourtant pas la seule à retenir l'attention. La politique européenne du Luxembourg montre à l'évidence que le transfert de compétences à une organisation supranationale ne représente qu'une perte de souveraineté formelle, celle-ci étant amplement compensée au plan matériel par un gain substantiel de capacités d'agir et d'influence. Ne comptant qu'environ 500 000 habitants, le Luxembourg ne dispose que d'une modeste pondération des voix dans les organes de l'UE. Mais sa voix compte, elle jouit d'un prestige certain. Des noms tels que Bech, Werner, Thorn et Juncker nous rappellent que des Premiers ministres luxembourgeois ont considérablement marqué l'histoire de la Communauté européenne.

Il serait faux de penser que l'exemple du secret bancaire illustre la toute-puissance des grands vis-à-vis des petits au sein de l'Union européenne. Jusqu'à présent, au sein de l'UE, le Luxembourg a remarquablement réussi à défendre son secret bancaire, et l'on remarque que les attaques de Peer Steinbrück ont surtout visé la Suisse, et non pas les membres de l'UE que sont le Luxembourg et l'Autriche.



*Le Premier ministre luxembourgeois Jean-Claude Juncker (à d.) compte parmi les plus influents politiciens d'Europe*

Photo: Commission européenne

Fin 2008, dans son rapport sur la politique extérieure et européenne adressé au Parlement, le gouvernement luxembourgeois constatait ainsi ce qui suit: « Aujourd'hui, les Européens vivent dans un espace de paix, de liberté, de prospérité et de solidarité tel qu'il n'existe nulle part ailleurs. Cela ne va pas de soi, mais c'est le résultat de nos efforts communs en vue de construire ensemble une Europe forte. »

La Suisse, qui se déclare elle aussi solidaire de l'Europe et dit partager ses valeurs, ne parle quant à elle pas d'efforts communs, mais fixe la sauvegarde de ses intérêts nationaux comme objectif prioritaire de sa politique européenne: « A cet effet, elle conclut les accords nécessaires avec ses partenaires, tout en veillant à ce que sa liberté de décision et ses institutions soient sauvegardées » (Rapport Europe 2006). Décidément, 60 ans d'intégration européenne ne nous ont rien appris! ■





**Thomas Cottier**

(Photo : Dannie Jost)

## « L'EUROPE VOTE, LA SUISSE REFOULE »

La politique européenne du Conseil fédéral repose sur deux piliers : les accords bilatéraux et l'« alignement autonome ». Bien que cette pratique soit problématique du point de vue démocratique, rares sont les Suisses à savoir ce qui se cache derrière cette dénomination barbare. Thomas Cottier, professeur ordinaire de droit européen et international économique à l'Université de Berne, dirige actuellement un projet de recherche du Fonds national sur le thème de l'« alignement autonome ». Interview : Nicolas Rion



4

**europa.ch :** Professeur Cottier, comment définiriez-vous l'alignement autonome ?

**Thomas Cottier :** Le concept d'alignement autonome se réfère à la politique de l'eurocompatibilité qui se pratique en Suisse depuis 1988. Cette politique part du principe que l'adaptation au droit européen expose l'économie suisse à plus de concurrence et apporte ainsi plus d'innovation. Au final, l'alignement sur l'UE est censé préserver et renforcer la compétitivité de la Suisse sur la scène internationale.

*Quel est son rapport aux accords bilatéraux ?*

Les accords bilatéraux sont, au fond, eux aussi une forme d'alignement, et ce même là où le principe de l'équivalence avec le droit européen est prévu. La différence majeure est que l'adaptation n'est dans ce cas pas autonome mais dérive d'obligations contractuelles. Ni l'une ni l'autre forme d'alignement n'offre cependant des possibilités de codécision dans l'évolution du droit qui est finalement repris.

*Pouvez-vous citer des exemples ?*

La plupart des cas sont liés aux entraves non tarifaires au commerce : prescriptions techniques de produits, standards alimentaires, etc. Mais il y a aussi des adaptations du droit dans d'autres domaines : la propriété intellectuelle, le droit de la concurrence ou la loi sur le marché intérieur ont été largement adaptés au droit de l'UE. On est même allé jusqu'à reprendre des concepts européens tels que le principe du « Cassis de Dijon » pour régler les rapports entre cantons dans la loi sur le marché intérieur.

*Quelle est l'étendue de l'alignement autonome ?*

Environ la moitié de la législation suisse, au niveau fédéral, est concernée par le droit européen. L'UE n'a en effet que des compétences limitées. Elle n'est pas un « monstre absolu ». Beaucoup de tâches restent de la compétence de ses Etats membres. Ceci explique pourquoi bon nombre de lois, même au niveau fédéral, ne sont pas concernées par le droit européen.

*Autrement dit, la moitié des lois suisses échappe aujourd'hui au domaine de compétence de l'UE. En serait-il de même en cas d'adhésion ?*

Oui, tout à fait.

*Qu'en est-il de l'autre moitié ?*

Une de mes étudiantes a récemment analysé les messages du Conseil fédéral entre 2004 et 2007. Elle a constaté une reprise totale du droit européen dans 15 % et une reprise partielle dans 33 % des cas. Pour le reste des objets, le pourcentage n'a pu être établi avec précision.<sup>1</sup> Je pense que ces résultats sont plausibles quant à l'ordre de grandeur.

*Une étude de l'Université de Genève conclut que la reprise du droit européen en Autriche et en Suisse, un membre de l'UE et un non-membre, est quasiment identique avec une proportion d'env. 50 %.<sup>2</sup>*

Je ne connais pas cette étude en détail mais cela ne me surprend pas que la proportion soit identique dans les deux Etats. La Suisse reprend en effet toujours le droit européen du premier pilier, sauf dans les cas où des intérêts particuliers plaident pour une politique de niche. Il ne s'agit toutefois que de quelques notables exceptions. La comparaison indique en tous les cas que, en ce qui concerne la reprise du droit européen, la différence entre l'appartenance et la non-appartenance à l'UE est quasiment inexistante.

*En réponse à un postulat de Roger Nordmann, le Conseil fédéral refuse de signaler les cas d'alignement autonome, arguant des « frais supplémentaires non négligeables » et estimant « plus judicieux » de laisser ce travail aux milieux scientifiques.<sup>3</sup> Que pensez-vous de cette réponse ?*

Elle trahit l'embarras du Conseil fédéral. Le fait qu'il ne soit pas prêt à jouer la transparence, révèle une tendance – peut-être inconsciente – à cacher la vérité au peuple. C'est un mécanisme classique de roulement que l'on peut observer, d'une manière générale, dans la question euro-

péenne. Cette attitude a une longue histoire. De tout temps, la Suisse a considéré le projet européen sous l'angle de l'adaptation économique, mais elle n'a jamais eu l'intention de contribuer activement à la construction de cette Europe unie. Cela crée finalement un sentiment ambigu qui pèse sur la conscience. Il serait intéressant d'avoir l'avis d'un psychologue à ce sujet.

*Et quelle serait, à votre avis, la réaction de la population si davantage de transparence était faite ?*

Je crois que la population suisse n'est pas consciente de l'influence du droit européen sur notre quotidien. Les médias ne relèvent en effet que les cas particuliers, soit ceux où la Suisse ne s'adapte pas. Si les citoyens connaissaient l'ampleur du droit européen repris par notre pays et s'ils savaient à quel point nous sommes devenus un membre de fait de l'UE, cela ne manquerait pas de relancer le débat sur l'adhésion.

*Le Conseil fédéral justifie sa politique européenne par la possibilité qu'elle nous offre de ne pas reprendre certaines décisions de l'UE. Pourtant, la Suisse s'adapte au droit européen dans une même proportion que l'Autriche. Faisons-nous fausse route ?*

Prenons l'exemple du secret bancaire. A l'intérieur de l'UE, de concert avec le Luxembourg, la Belgique et l'Autriche, le modèle de la fiscalité de l'épargne, préféré par la Suisse, aurait eu plus de chance d'être adopté pour toute l'UE. N'étant pas membre, la Suisse court au contraire le risque de se retrouver isolée et de devoir au final accepter l'échange d'informations automatique. La marge de manœuvre pour un cavalier seul diminue parce que le prix politique augmente. Le problème est que la Suisse, entourée de toute part par une Europe post-nationale, continue à choyer l'idée d'une souveraineté mythique.

1 Emilie Kohler, Influences du droit européen sur la législation suisse: analyse des années 2004 à 2007, travail de master sous la direction du Prof. Thomas Cottier, 2009.

2 Arbia Ali, The Road not taken, Europeanisation of Laws in Austria and Switzerland (1996-2005), Graduate Institute For International Studies Geneva, 2006.

3 Postulat Nordmann 06.3839, [www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch\\_id=20063839](http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20063839)

« Les Suisses sont déconnectés. »

## Intégration économique et abstention institutionnelle

La Suisse – pays qui s'est développé au cours d'un long processus d'intégration et historiquement la première démocratie et république plurilingue du continent – a mal au processus de l'intégration européenne. Elle n'a pas encore trouvé sa place. La publication *Die Schweiz und Europa. Wirtschaftliche Integration und institutionelle Abstinenz* reflète le résultat d'une série de manifestations organisées en 2006 et 2007 dans le cadre d'un projet du Forum für Universität und Gesellschaft de l'Université de Berne. Des prises de position juridiques, politiques, économiques, historiques et culturelles se penchent sur les retombées de la régionalisation et la mondialisation en Suisse et s'interrogent sur les risques et les chances d'une adhésion de la Suisse à l'UE.

Thomas Cottier et Rachel Liechti-McKee (éd.), *Die Schweiz und Europa. Wirtschaftliche Integration und institutionelle Abstinenz*, Publikation des Forums für Universität und Gesellschaft der Universität Bern, env. CHF 54.– (plus frais de port)

L'ouvrage peut être commandé (en allemand) à: Vdf Hochschulverlag AG, ETH Zürich, VOB D, Voltastr. 24, 8092 Zürich, [verlag@vdf.ethz.ch](mailto:verlag@vdf.ethz.ch)



*Pourquoi la question de la souveraineté est-elle si dominante ?*

Peut-être nous sentons-nous obligés d'insister à ce point sur notre souveraineté formelle parce que notre économie dépend aussi largement du marché européen. Nous sommes extrêmement pragmatiques lorsqu'il s'agit de s'adapter économiquement. La reprise unilatérale du principe du « Cassis de Dijon » est un exemple révélateur. Logique d'un point de vue économique, elle est à l'opposé de la rhétorique souverainiste qu'y est prêchée le dimanche et également contraire au besoin ressenti de célébrer et de préserver pendant des générations le mythe de l'indépendance politique. Nombreux sont les Suisses qui espèrent encore que l'UE disparaisse un jour prochain. Ils oublient cependant que le projet Europe a garanti la paix au continent après la dernière guerre, une paix dont la Suisse a peut-être profité plus que d'autres dans l'essor de sa prospérité.

*En comparaison avec un statut de membre à part entière, quels sont les principaux inconvénients de notre situation actuelle de « membre passif » de l'UE ?*

Le problème principal réside dans le fait que les administrations fédérale et cantonales n'ont pas d'accès aux réseaux au sein desquels leurs collègues européens travaillent aux mêmes dossiers. Imaginez que tous ces gens se connaissent et sont constamment en contact par courriel. Les Suisses sont déconnectés. C'est très dangereux, non seulement en raison du manque d'informations qui en résultent mais aussi à cause du risque élevé d'erreurs de jugement et de fausses dispositions. De même, cette absence de contacts occulte la perception de la réalité car l'évaluation des problèmes est dictée par les seuls critères de politique intérieure. Dès lors, le Conseil fédéral n'est plus en mesure de défendre les intérêts de la Suisse de manière optimale. Les expériences récentes le confirment.

Il faut relever, d'autre part, l'absence de codécision dans le processus d'adaptation. Du point de vue démocratique, ce n'est ni consistant ni durable. Ainsi, nous minons jour pour jour nos institutions démocratiques. Le transfert du processus législatif au niveau européen ne peut être justifié que si l'on obtient, en contrepartie, un droit de codécision au niveau des fonctionnaires, du Conseil des ministres et du Parlement européen ainsi que dans les tribunaux de l'UE.

*A l'inverse, voyez-vous aussi des avantages à la non-adhésion ?*

Ils sont difficilement identifiables. On peut à la rigueur mentionner les contributions financières. De même, on peut relever certaines adaptations structurelles que nous devrions faire en cas d'adhésion, p. ex. à propos de la politique agricole

ou du droit fiscal. Mais à tout prendre, je ne vois vraiment pas d'avantage décisif dans l'actuelle posture de membre passif.

*Vous êtes sur le point de publier le compte rendu d'un cycle de débats organisés en 2007 sur le thème « La Suisse et l'Europe ». Quelle était alors la perception de la situation ?*

Cette publication contient une série d'exposés fondamentaux, mais elle témoigne aussi de l'ambiance qui régnait à l'époque où dans les milieux économiques et politiques la voie bilatérale était considérée quasiment sans conteste comme la solution ou la « voie royale ». J'imagine qu'aujourd'hui la réalité serait appréciée de manière plus nuancée.

*En décembre 2008, le directeur d'économie suisse déclarait pourtant encore que les milieux économiques suisses étaient complètement satisfaits du bilatéralisme et que l'adhésion à l'UE ne s'imposait pas...*

La Suisse est un pays qui dégage 70 % de son PIB dans le domaine des services. Et c'est précisément

dans ce secteur décisif que nous n'avons conclu (presque) aucun accord avec l'UE nous garantissant l'accès au marché. C'est une grande lacune dans le dispositif bilatéral. Et un vrai paradoxe :

la Suisse, située au centre de l'Europe, est une place idéale pour la prestation de services puisqu'il est aisé, grâce aux moyens de communication modernes, d'atteindre n'importe quelle destination européenne. Or, rien n'est fait sur le plan juridique pour profiter de cet avantage et nous risquons de perdre du terrain. En période de haute conjoncture, cela ne dérangeait peut-être personne, mais lorsque des entreprises sont obligées, pour pouvoir profiter de la liberté des services, de transférer leurs sièges dans des pays de l'UE et que des places de travail passeront à la trappe, au plus tard à ce moment-là, nous serons forcés de réexaminer la situation.

*L'Europe vote, la Suisse s'aligne. Le Parlement européen, représentant des citoyens de l'Union, sera élu en juin. Les Suisses, eux, seront spectateurs. Est-ce que cela vous dérange ?*

En tant que Suisse, je suis fier de ce qu'a réalisé notre pays au cours de son histoire. A bien des égards, il était le précurseur de l'intégration européenne, en créant l'Etat fédéral et en intégrant différentes régions linguistiques. Au cours de la Deuxième Guerre mondiale, il était par ailleurs le seul à maintenir la démocratie à flot dans les pays germanophones, ce qui constitue une autre raison d'être fiers de la Suisse. L'histoire de l'après-guerre est, hélas, celle du refoulement. Et aujourd'hui, je me sens comme celui qui attend un train à la gare, et que ce train est déjà parti. Nous devons tâcher de ne pas rater le prochain train. ■

« Nous ne devons pas rater le prochain train. »



# D'UN BLOG À L'AUTRE – JUSQU'À L'UDC

## « L'UE CHERCHE À PROSCRIRE LES CROIX CHRÉTIENNES »

« Selon la volonté de l'UE, l'étalage public de symboles chrétiens pourrait bientôt être proscrit. [L'UE] élabore une proposition de loi qui prévoit que des athées peuvent porter plainte contre l'exposition d'un crucifix. [...] Cette proposition de loi permettrait à des chrétiens ainsi qu'à des athées de porter plainte contre des symboles, des parafes ou des actions publiques ressentis comme discriminatoires. [Le règlement pourrait] concerner aussi bien des crucifix dans les salles de classe que des posters de films discriminatoires ou critiquant la religion. La loi se rapporte à toutes les institutions qui offrent des services publics tels que des hôpitaux, bâtiments d'organisations caritatives, hôtels ou prisons. [...] Euro-turbos, quand commencerez-vous à réfléchir! »

Article de « Potzblitz » dans le forum de discussion « SVP-Diskussion » sur le site internet de l'UDC, 13 mars 2009

1. Nous, les « euro-turbos », pouvons volontiers éclairer « Potzblitz » : il s'agit là d'un « euromythe ». Le modèle est toujours le même. Dans un premier temps, un journal de boulevard anglais europhobe (en l'occurrence la version en ligne du *Daily Mail*) défigure une information relative à l'UE au point qu'elle en devient méconnaissable et la tourne en dérision au moyen de spéculations abracadabrantes. Ensuite, un journal de boulevard allemand ou, comme dans ce cas, une quelconque organisation fondamentaliste s'en inspire en poussant des cris d'orfraie et aussitôt le mythe saute d'un blog d'extrême-droite, europhobe ou nationaliste à un autre, l'un copie l'autre – jusqu'à ce que le mythe vienne terminer son périple dans une nébuleuse de l'UDC. Soyons clairs : « l'UE » n'a pas l'intention d'interdire les croix chrétiennes.
2. Voici ce dont il s'agit : depuis l'an 2000, des directives de l'UE obligent les Etats membres à lutter activement contre la discrimination de personnes en raison de leur sexe, leur religion, leurs convictions, leur race, leur origine ethnique, leur âge, leur orientation sexuelle ou en raison de leur handicap. La discrimination fondée sur la race ou l'origine ethnique est interdite dans le cadre de l'emploi, du travail et de la formation professionnelle, ainsi que dans des domaines extérieurs à l'emploi tels que la protection sociale, les soins de santé, l'éducation et l'accès aux biens et services à la disposition du public, y compris le logement. La discrimination fondée sur le sexe est prohibée dans les mêmes domaines, à l'exception de l'éducation, des médias et de la publicité. La discrimination en fonction de l'âge, de la religion ou des convictions, de l'orientation sexuelle et du handicap est toutefois interdite uniquement dans le contexte de l'emploi, du travail et de la formation professionnelle.
3. En ce qui concerne les discriminations fondées sur la religion et les convictions, le projet de directive est réservé. Les Etats membres restent libres de déterminer eux-mêmes la relation entre la religion et l'Etat. Il n'est pas question de mettre en cause l'interdiction du voile dans les écoles en France ou de symboles religieux dans les salles de classe de certains Länder allemands. La simple présence d'une croix, selon la description de « Potzblitz », ne serait cependant pas une « discrimination » dans le sens de la directive : la « discrimination directe » intervient quand une personne n'est « traitée différemment qu'en raison de sa religion » ; la « discrimination indirecte » intervient dans les cas où une prescription en soi neutre ou une procédure envers un groupe de personnes religieuses aurait des « conséquences particulièrement préjudiciables ». Quant au domaine d'application à l'« accès à des biens et services ouverts au public », ne sont concernées que les offres professionnelles, à l'exclusion d'arrangements entre personnes privées. Un exemple : si un propriétaire privé ne veut pas me sous-louer une chambre en raison de ma religion, je dois l'accepter. Mais si un hôtel ne me loue pas une chambre, je suis discriminé. (sp)





# LES SUISSES SONT DES ABSTENTIONNISTES EUROPÉENS

« En votant aux élections du Parlement européen, vous choisissez qui influencera votre avenir et la vie quotidienne de près de 500 millions d'Européens. Si vous ne vous en souciez pas, quelqu'un d'autre s'en souciera à votre place. Les députés élus façonneront l'avenir de l'Europe pour les cinq prochaines années. Obtenez l'Europe que vous voulez ! Si vous ne votez pas, alors ne vous plaignez pas. »

Ce message adressé aux électeurs de l'Union européenne résonne étrangement à nos oreilles suisses. En ne participant pas à l'élection du Parlement européen (PE), nous les Suisses nous comportons, au fond, comme des abstentionnistes. Cela n'est pas seulement contraire à notre culture démocratique, mais également dramatique du point de vue de la défense de nos idées et des nos intérêts. Le PE est un acteur clé de la construction européenne. L'essentiel des règles qui touchent à notre vie quotidienne passe aujourd'hui par lui. Son pouvoir est aujourd'hui tel que pour l'ancien président du PE et actuel président du Mouvement européen international (MEI), l'Irlandais Pat Cox, la capacité d'influence d'un bon député est



(Photo: parlement européen)

la même que celle d'un gouvernement d'un Etat membre !

Les élections européennes ont lieu tous les cinq ans. Dommage pour 2009. Mais serons-nous toujours abstentionnistes en 2014 et 2019 ?



## Comment la Suisse élit ses eurodéputés

Pour désigner les 736 députés qui siègent au Parlement européen de Strasbourg, au début du mois de juin, les 27 Etats membres de l'Union européenne recourent à 27 modèles électoraux différents. Les élections européennes illustrent de façon exemplaire les variations qui demeurent d'un Etat membre à l'autre et comment ces différences peuvent coexister au sein d'une organisation commune trop souvent taxée – à tort – de centralisme. Ici, la devise de l'UE, « unis dans la diversité », prend tout son sens.

Les députés sont choisis pour cinq ans et doivent être élus au suffrage universel direct, dans le cadre d'élections libres et à bulletins secrets. Outre ces règles de base, l'UE n'intervient aucunement dans la manière dont les Etats membres votent.

Les systèmes électoraux des 27 sont ainsi à l'image de leur diversité. De grandes différences apparaissent par exemple au sujet des modalités de répartition du territoire national en circonscriptions électorales : dans la plupart des Etats membres, il n'existe qu'une seule circonscription, mais dans d'autres, tels que la Pologne, le territoire de l'Etat est partagé en 13 circonscriptions. Par ailleurs, les Etats membres profitent différemment de la liberté de fixer un seuil minimal pour l'attribution des sièges, seuil qui ne doit pas dépasser 5%. Enfin, l'âge minimal des candidats est réglé de différente manière. Ainsi, en Autriche, l'âge de voter est fixé à 18 ans tandis qu'en Italie l'âge minimal est 25 ans.

Le jour où elle sera membre de l'UE, la Suisse aura la même marge de manœuvre que les Etats membres pour choisir son système électoral, ce qui lui permettra de tenir compte de sa culture politique spécifique pour élire les 18 eurodéputés qui lui reviendront. Elle pourra pour cela s'inspirer de systèmes électoraux existants, que ce soit au niveau national (fédéral ou cantonal) ou européen. Le défi à relever consistera à élaborer des modalités permettant à la population suisse de se voir représentée de manière efficace à Strasbourg tout en tenant compte des particularités cantonales, linguistiques et culturelles.

Membre passif de l'UE sans droit de vote, la Suisse ne pourra pas participer aux élections européennes de cette année. Pendant que les citoyens européens parleront politique, les citoyens suisses auront ainsi tout loisir de débattre en long et en large des modalités pratiques d'une élection future. Afin, espérons-le, que nous soyons prêts à passer à l'action dès que nous aurons enfin obtenu le droit de vote, sésame indispensable à l'élection d'eurodéputés suisses. (rh)



# D'ASSEMBLÉE CONSULTATIVE À ORGANE DE CODÉCISION

Par Martin Gollmer, journaliste

**Le Parlement européen (PE) s'est massivement transformé depuis 1958. A travers différentes modifications des traités de l'Union européenne (UE) de nouvelles compétences lui ont été attribuées successivement. L'assemblée, jadis exclusivement consultative, s'est muée en un organe de codécision indispensable.**

Aujourd'hui, le Parlement européen se partage le pouvoir législatif avec les gouvernements représentés au sein du Conseil des ministres et codécide, sur un pied d'égalité, sur plus de deux tiers des propositions de loi (procédure de codécision). Dans des domaines tels que la politique de l'environnement, les transports, la protection des consommateurs, l'immigration illégale et toutes les affaires concernant le marché intérieur, le PE a le droit d'adopter, d'amender ou de repousser des propositions de la Commission européenne sur des directives ou des règlements.

Dans certains domaines (p.ex. impôts, politique industrielle, politique agricole, nouveaux membres de l'Eurozone), le PE ne donne qu'un avis (procédure de consultation). L'approbation du PE est toutefois exigée en cas d'adhésion de nouveaux pays membres et de convention sur un accord d'association avec des pays non membres (procédure d'approbation). Dans ces cas, le PE ne peut cependant pas amender le texte, mais le repousser.

De plus, le Parlement européen a un droit d'initiative. Il peut demander à la Commission de présenter des propositions législatives au Conseil des ministres.

## **Le Luxembourg et Malte mieux représentés qu'Appenzell et Uri**

Comme l'UE, la Suisse connaît elle aussi un système de surreprésentation des petits. Certains cantons suisses sont tout aussi petits que les petits Etats membres de l'UE. Il ne vient toutefois à l'idée de personne de douter de leur influence à Berne. Rappelons simplement que l'actuel président de la Confédération est appenzellois. Et pourtant, saviez-vous qu'avec un seul élu au Conseil national, les deux Appenzell, Glaris, Obwald, Nidwald et Uri sont proportionnellement moins représentés à Berne que les plus petits Etats de l'Union européenne – le Luxembourg, Chypre et Malte – avec chacun 6 eurodéputés sur les 736 du Parlement européen de Strasbourg ? (nr)

D'autre part, le Parlement européen est responsable, en commun avec le Conseil des ministres, de l'élaboration du budget annuel de l'UE. Il a le dernier mot dans la plupart des positions du budget et il décide des dépenses dans les domaines fonds social et régional, énergie, recherche, transports, aide au développement, environnement ainsi que formation et culture. Quant aux dépenses agricoles, la décision ultime appartient au Conseil des ministres.

Au reste, le Parlement européen joue un rôle clé lors de la nomination des membres de la Commission européenne. La nomination de son président doit être approuvée par le PE. Ensuite, les commissaires nommés par les 26 pays membres restants sont soumis à une audition par des membres du Parlement avant que le plénum ne décide en bloc de la composition de la Commission.

Le Traité de Lisbonne, qui se trouve toujours en phase de ratification, élargirait les compétences du Parlement européen. La procédure de codécision serait étendue à des domaines tels que l'agriculture, les droits de pêche, la migration, les affaires spatiales et le sport. Les compétences budgétaires couvriraient toutes les dépenses de l'UE, y compris celles de l'agriculture. De surcroît, le PE aurait plus de droits lors de la nomination du président de la Commission.

Les 736 députés au Parlement européen s'organisent en fonction de leur appartenance politique et non selon leur nationalité. Dès les élections 2009, chaque groupe est composé d'au moins 25 membres élus originaires de sept pays membres au minimum. Actuellement, il existe sept groupes au PE, les deux de loin les plus grands étant le groupe du Parti populaire européen (chrétiens-démocrates) et des Démocrates européens (PPE-DE) ainsi que le groupe socialiste (PSE). Chaque député(e) est membre d'une ou de deux des 23 commissions parlementaires permanentes. Ce sont elles qui préparent les travaux du PE. ■



# « LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES, ÇA NE SERT À RIEN. » FAUX !

Par Prof. Gilbert Casarus, Centre d'études européennes de l'Université de Fribourg

Les élections européennes, ça sert, même beaucoup plus que ce que l'on croit. Elu au suffrage universel direct par tous les Européens communautaires depuis 1979, le Parlement européen est l'expression la plus démocratique de la citoyenneté européenne.

Devenu au fil des ans l'institution de loin la plus légitime de l'UE, il n'a cessé de s'arroger de nouvelles compétences. Parmi celles-ci, le recours à la procédure de codécision entre le Conseil des ministres et le Parlement constitue l'avancée la plus spectaculaire. Appelée à devenir selon le traité de Lisbonne la règle générale pour le fonctionnement de l'UE, elle renforcera inévitablement le poids d'une assemblée qui, déjà par le passé, a plus d'une fois fait preuve d'un courage politique dont nombre de parlements nationaux n'oseraient même pas rêver.

Que ce soit en matière de droits de l'homme (ou de la femme), d'environnement ou de relations extérieures, le Parlement de Strasbourg a tracé le chemin d'une politique volontariste dont tous les observateurs aguerris soulignent son caractère particulièrement audacieux et judicieux. Comment ne pas se souvenir ici du rejet en janvier 2006 du budget 2007-2013 de l'UE, les députés jugeant alors les efforts financiers des 25 nettement insuffisants pour relever les défis européens en ce début de XXI<sup>e</sup> siècle? Comment ne pas évoquer non plus la réécriture plus sociale par les parlementaires de la fameuse « directive Bolkestein » dont la philosophie particulièrement néolibérale avait servi les adversaires du traité constitutionnel lors des référendums nationaux de 2005?

En revanche, le Parlement européen n'est pas toujours resté fidèle à sa tradition humaniste. Pour preuve, l'adoption en juin 2008 de ladite « directive retour ». Particulièrement répressive à l'égard de l'immigration et dictée par des intérêts protectionnistes et xénophobes, ses adversaires n'ont pas un seul instant hésité à l'intituler « directive de la honte ». Mais qu'elles soient justifiées ou controversées, toutes ces décisions illustrent parfaitement la maturité politique du Parlement de Strasbourg. Désormais, aucun gouvernement européen ne peut plus sous-estimer son influence.

Ainsi, les parlementaires européens ont-ils eu raison de refuser en 2004 la candidature italienne de Rocco Buttiglione à la Commission européenne, dont les propos misogynes et homophobes furent dénoncés par une majorité de députés. Si le nouveau Parlement, élu du 4 au 7 juin prochains, devait faire preuve d'une audace analogue à celle manifestée il y a

cinq ans, il se montrera plus que réservé à l'égard de la reconduction d'une nouvelle « Commission Barroso » dont le bilan est, selon la formule consacrée, « plus que mitigé ».

Après trente années d'existence, le Parlement européen s'est partiellement forgé sa propre identité. Devra-t-il encore se séparer de quelques-unes de ses vieilles pratiques qui ont nui à sa réputation. Outre quelques « produits exotiques » à la Nana Mouskouri ou à la Ati Vatanen, le quadruple vainqueur du Paris-Dakar, il a trop souvent accueilli des politiciens dont on ne savait plus quoi faire et que l'on devait absolument recaser. De même, on y envoya un nombre très élevé de femmes pour se donner bonne conscience, s'excusant par là même de ne pas les avoir nommées dans son propre pays à des postes de haute responsabilité.

Faudra-t-il enfin qu'il soit mis fin à l'une des plus grandes absurdités électorales qui régissent son mode de désignation. En effet, élus sur des listes exclusivement nationales, les parlementaires européens siègent sur les bancs de groupes parlementaires politiques transnationaux. A quand des élections véritablement européennes, où les citoyens désigneront, selon leurs propres préférences politiques, des députés présentés par des partis européens et non par des partis nationaux?

Et la Suisse dans tout cela? Elle regarde, elle n'est que spectatrice. Elle enregistre passivement des décisions prises dans les domaines financiers, fiscaux, agricoles, de politique étrangère ou d'élargissement. Que celles-ci ne puissent exercer aucune influence sur l'avenir de la Suisse, seuls quelques politiques irresponsables peuvent le prétendre. Mais, voilà que la Suisse se prive toujours d'un tel processus démocratique. Elle laisse ainsi à d'autres le soin de prendre des décisions qui la concernent directement. Ne dit-on pas quelque part que les absents ont toujours tort? ■

## Des Suisses au Parlement européen?

Le Centre d'études européennes de l'Université de Fribourg et le Nomes organisent un débat public le 18 mai 2009, à 18 h, au Café de l'Ancienne gare de Fribourg, sous le slogan « Des Suisses au Parlement européen, comment voteraient-ils? » avec les conseillers aux Etats et nationaux Urs Schwaller (PDC), Jacques Bourgeois (PLR), Jean-François Steiert (SP) et Jean-François Rime (UDC).

► Plus d'informations sur [www.europe.ch](http://www.europe.ch)



# SIMULER LE DROIT DE VOTE EN ATTENDANT DE L'OBTENIR

Par Nicolas Rion, secrétaire général du Nomes

**Il y a deux ans, à l'occasion des élections fédérales, le Nomes dévoilait son nouveau projet: une simulation de la participation de 18 eurodéputés suisses aux décisions du Parlement européen. Après plusieurs votes à l'essai, l'heure est au bilan provisoire.**

En devenant membre de l'UE, la Suisse obtiendrait un commissaire européen, des droits de vote et de veto au Conseil des ministres, deux juges à la Cour de Justice et dix-huit sièges au Parlement européen. En juin 2007, alors que la campagne pour les élections fédérales entrait dans sa phase chaude, 18 conseillers nationaux et conseillers aux Etats issus des trois régions linguistiques et de cinq des plus grands partis (PS, PRD, PDC, Verts et Libéraux) acceptaient de jouer le jeu. Le projet « membre-actif.EU » était lancé.

## Du roaming à la « directive retour »

Pour leur première confrontation avec l'Europe politique, les 18 eurodéputés suisses étaient appelés à voter sur l'enjeu très médiatisé du roaming. Par 16 voix contre 2, ils soutenaient la majorité parlementaire en faveur du plafonnement de ces surcoûts facturés pour des appels téléphoniques passés depuis un autre Etat européen. Une première constatation s'imposait déjà: les clivages politiques suisses se retrouvent sur le plan européen. L'attitude des parlementaires face à l'intervention de l'Etat dans le marché (des institutions européennes dans le marché de la téléphonie mobile en l'occurrence) se révélait en effet déterminante. Une première satisfaction s'exprimait également: le règlement adopté ne se limiterait pas aux frontières suisses, mais s'appliquerait à un espace s'étendant de l'Atlantique aux confins de l'Ukraine.

Une année plus tard, à l'occasion du vote sur la très décriée « directive retour », les eurodéputés suisses s'opposaient cette fois dans une proportion de deux contre un à la majorité parlementaire et rejetaient la directive censée établir des normes européennes en matière de rapatriement de sans-papiers. Le socialiste Roger Nordmann, partisan du non, laissait éclater sa frustration: « D'ici à deux ans, le Parlement suisse sera appelé à se prononcer lui aussi sur cette nouvelle directive. En tant qu'eurodéputé, j'aurais eu la possibilité d'empêcher l'adoption de la « directive retour » au moment où celle-ci était votée. En tant que simple parlementaire suisse, je n'aurai que le choix entre sa ratification ou la dénonciation de l'associa-

tion de la Suisse à Schengen. » Le libéral Claude Ruey, qui soutenait pour sa part « à contrecœur » la directive, se réjouissait néanmoins visiblement de pouvoir atténuer les « Lois Blocher » par le biais d'une législation européenne.

## Pas de frontière thématique

Quel bilan tirer de ces deux premières années d'expérience? A l'unisson, le démocrate-chrétien Dominique de Buman et la libérale Martine Brunschwig-Graf se déclarent frappés par la similitude et la simultanéité des thèmes débattus en Suisse et dans l'UE. L'Union européenne, qui peut parfois apparaître comme très administrative vue de Suisse, se révèle en fait comme un forum de débats extrêmement politiques: « Les positions politiques qui s'expriment à Berne se retrouvent à l'identique à Strasbourg et à Bruxelles. »

Pour d'autres parlementaires, le projet « membre-actif.EU » est instructif dans la mesure où il permet à la fois d'obtenir une vision plus approfondie des politiques concrètes de l'Union européenne et de mettre en évidence tous les domaines d'activités dont la Suisse est pour l'heure exclue. Certains politiciens voient finalement dans la simulation une possibilité d'impliquer certains parlementaires fédéraux d'habitude « plus prudents » sur les questions européennes.

Visiblement impatients de pouvoir exercer une codécision non plus virtuelle mais réelle sur le plan européen, nos 18 « cobayes politiques » devront toutefois attendre encore un peu. Les élections européennes 2009 ne sont toujours pas ouvertes aux citoyens suisses. Chers parlementaires fédéraux, vous savez ce qu'il vous reste à faire! ■



Illustration: David Worni, Frühjahr



11

► Plus d'informations: [www.membre-actif.eu](http://www.membre-actif.eu)

# REVENDEICATIONS MULTIPLES : LA SUISSE AFFAIBLIE

Par Jean Dessoulavy, coordinateur Nomes Neuchâtel



Depuis quelques semaines, il ne se passe pas un jour sans que l'on constate la pression exercée sur la Suisse, qu'il s'agisse de l'insistance et l'impatience du G20, de l'empressement du Trésor américain, de l'attitude légère de Bogota et de Tripoli ou de la mauvaise humeur allemande à l'encontre de nos spécificités fiscales cantonales.

Les alliés d'antan de la Suisse, l'Allemagne, la Grande-Bretagne et la France

principalement, ont maintenant les yeux tournés vers l'est, c'est-à-dire là où l'Europe s'agrandit. A chaque heurt politique ou fiscal, Berne se retrouve ainsi seule, à devoir déployer des trésors de diplomatie pour tenter de trouver des solutions qui tardent souvent à se concrétiser.

Voilà le piètre exemple que donne actuellement la démocratie directe suisse au monde contemporain. Au rythme où vont les pressions internationales, la Suisse est en passe de devenir un pays exposé auprès duquel on peut présenter sans trop de risque des doléances avec de bonnes chances d'emporter la mise. Notre souveraineté est mal en point.

Pour illustrer cela, on peut mentionner quelques exemples marquants qui montrent à l'évidence que si la Suisse appartenait à l'Union européenne, les choses ne se passeraient pas comme cela.

Premièrement, la Suisse aurait certainement obtenu le soutien de ses partenaires européens pour faire partie de l'influent G20 si elle avait été un Etat membre de l'UE. La présence de la Suisse dans ce groupe influent se justifie en effet tant en termes de produit intérieur brut que de volume d'échanges internationaux.

Deuxièmement, une Suisse européenne n'aurait sans doute pas non plus à subir les humiliations du régime libyen dans l'affaire Hannibal Kadhafi. Cela fait bientôt une année que la tension est à son comble entre les deux pays pour une simple affaire de soi-disant abus d'autorité de la part de la justice genevoise. Il apparaît depuis le début que les Libyens jouent au poker, assurés qu'en face, la Suisse n'a rien dans son jeu, si ce n'est sa bonne volonté à rechercher une solution. Tripoli ne risque ainsi pas grand-chose en jouant les prolongations, ce qui lui permet au passage de soigner sa nouvelle image de pays arabe défenseur des intérêts du tiers-monde. Cette affaire est un excellent exemple du temps et de l'énergie qui pourraient être économisés si la Suisse faisait partie de l'UE.

Enfin, dans le cas des relations avec la Colombie, il est là aussi peu probable que le président colombien Uribe se serait permis envers un membre de l'UE une telle arrogance et un tel manque de reconnaissance pour les bons offices rendus.

Ces exemples montrent à l'évidence que l'isolement de notre pays sur le plan international permet qu'on puisse le bousculer pour présenter ses doléances dans les meilleures conditions. Dans ce contexte, notre diplomatie se retrouve réduite au rôle du pompier.

Alors, quand certaines figures politiques ou médiatiques ont le mauvais ton de critiquer l'attitude de la cheffe du DFAE lors de son voyage voilé en Iran, les manques de choix politiques de notre politique étrangère ou encore la gestion administrative défailante des visas dans les ambassades, on peut sérieusement se demander si ces critiques ne font pas fausse route.

Le problème est bien plus profond. L'affaiblissement de notre position sur le plan international est à chercher ailleurs. Le splendide isolement a réussi à la Grande-Bretagne à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, mais il ne peut pas convenir à la Suisse au début du XXI<sup>e</sup> siècle étant donné sa petite taille et le contexte européen en évolution. Notre classe politique doit prendre ses responsabilités et expliquer que l'adhésion à l'UE doit à nouveau être rediscutée et redevenir une option. ■





# LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES DANS L'OPTIQUE SUISSE

Par David Schönholzer, membre du comité de la yes

Tiens, il y a donc des élections européennes, se dira au soir du 7 juin Martin Fulmier à Vigrouche dans le canton de Vaud en voyant le téléjournal de la TSR. Comme à chaque fois que se tiennent des élections en dehors de la Suisse, il se demande si c'est vraiment du sérieux. Né comme un accro de la démocratie (dans son vocabulaire, initiative et référendum pointaient aussitôt après maman et papa), Martin suivra l'émission d'un air méfiant mais avec intérêt: comment se fait-il qu'un « Parlement européen » puisse être « élu » par tous les citoyens de l'UE? Il y a quelque chose qui cloche – l'UE n'est pas une démocratie, que je sache, pourquoi y a-t-il des élections?

D'un air satisfait, il écouterait le commentaire sur le manque de pouvoir décisionnel du Parlement européen. Mais lorsque l'émission se terminera par la mention de l'emprise de ce Parlement sur le droit suisse, il en perdra tout d'un coup sa bonne humeur. Est-ce que ça signifie que les citoyens de l'UE viennent d'élire des députés qui décident du droit suisse? Impossible! Pendant quelques minutes, il se creusera encore la tête sur cette monstruosité avant de la rejeter comme une simple chimère.

Voilà l'environnement psychologique où se meuvent les jeunes pro-européens de Suisse (young european swiss, yes) au moment des élections européennes. Les Martin Fulmier de Suisse ont voté près de six fois sur la participation à diffé-



(Illustration: Parlement européen)

rents projets de l'UE – et à chaque fois ils ont dit oui. Ils sont au fond conscients des avantages que leur apportent ces projets mais ne pensent pas qu'il serait utile de participer, en tant que membre à part entière de l'UE, aux décisions qui les réalisent. Et c'est précisément à ce niveau que veut intervenir la yes pendant la campagne électorale européenne. Rien ne vaut en effet la fierté qu'éprouvent les Suisses à l'évocation de leurs droits démocratiques étendus. Mais quand il s'agit du droit de codécision dans les affaires européennes, ils ne l'entendent pas de cette oreille.

Au cours des élections européennes, la yes mettra donc l'accent sur cette faille démocratique. Ce n'est qu'au moment où les Martin Fulmier de Suisse ne pourront plus s'arrêter de réfléchir sur le fait qu'être non-membre de l'UE est synonyme d'ingérence dans nos affaires intérieures que les Suisses exigeront enfin le droit de vote européen. ■

**Langues officielles:** depuis 2007, l'UE compte 27 Etats membres et 23 langues officielles: le bulgare, le danois, l'allemand, l'anglais, l'espagnol, l'estonien, le finlandais, le français, le grec, le hongrois, l'irlandais, l'italien, le letton, le lituanien, le maltais, le néerlandais, le polonais, le portugais, le roumain, le suédois, le slovaque, le slovène, le tchèque. Langue officielle veut dire que 1) tous les actes juridiques de l'UE sont traduits dans ces langues et que 2) chaque citoyen de l'UE peut, dans sa communication avec les institutions communautaires, utiliser librement une de ces langues. L'anglais, le français et l'allemand sont utilisés comme langues de travail à l'interne des organes de l'UE. (sp)

**Eurobaromètre:** ce service de la Commission européenne existe depuis 1974. Des sondages d'opinion publique sont effectués régulièrement dans les pays membres et les pays candidats. Ils comprennent des questions identiques pour tous les sondés, ceci afin d'obtenir une vue d'ensemble des évolutions, des tendances et des attitudes politiques des citoyens aux quatre coins de l'Union. Sont également organisés sur des problèmes spéciaux des sondages ciblés de moindre importance. (sp)

**Méthode communautaire:** ainsi est appelé le procédé ordinaire de prise de décisions dans le cadre de l'UE. La Commission présente une proposition au Conseil des ministres et au Parlement européen; le Conseil des ministres et le Parlement en discutent et demandent éventuellement des modifications; après une éventuelle procédure de conciliation, si des divergences demeurent après la deuxième lecture, la proposition devient acte juridique. Lors de l'élaboration de sa proposition, la Commission consulte des organes consultatifs, surtout le Comité économique et social et le Comité des régions. (sp)



**PME entrepreneurantes**

Le site Internet de l'UE «L'Europe est à vous» vient d'ouvrir un accès spécialement conçu pour des PME entrepreneurantes: «L'Europe est à vous – entreprises». Les entrepreneurs de tous les pays de l'UE trouvent ici facilement tout ce qu'ils veulent savoir sur le commerce, les questions juridiques, les créations d'entreprises, l'accès au marché et les possibilités de financement dans chaque pays membre de l'UE de leur choix. Toute cette offre est assortie de liens directs avec les autorités compétentes, les chambres de commerce et les associations. Une aide efficace pour ceux qui ont envie d'entreprendre. (sp)

[http://ec.europa.eu/youreurope/business/index/\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/youreurope/business/index/_fr.htm)

**Jeunesse entrepreneurante**

Sur le site internet de l'UE pour la jeunesse se trouve un lien précieux pour ceux qui voudraient s'engager pendant un certain temps, en Europe ou sur un autre continent, dans une activité volontaire utile. Sont actuellement disponibles 19 adresses internationales pour des engagements volontaires ou des programmes d'échange avec une courte description et un lien direct. Certaines des organisations pouvant ainsi être jointent offrent à leur tour des contacts – il y a énormément de choses à étudier pour des jeunes pleins de courage et prêts à s'engager. (sp)

[http://europa.eu/youth/volunteering\\_-\\_exchanges/index\\_eu\\_fe.html](http://europa.eu/youth/volunteering_-_exchanges/index_eu_fe.html)

**INCONTOURNABLES**

Bénédict de Tscherner, ancien ambassadeur, Genève

On ne fait, certes, pas l'Europe en écrivant des livres, ni d'ailleurs en les lisant. Mais le débat sur l'avenir de notre continent génère un flot ininterrompu de publications de tout genre. Cela va de lourds commentaires sur le droit communautaire, à des analyses historiques jusqu'au pamphlet vite écrit et vite oublié. Il ne suffit effectivement pas d'agir sur le front des décisions ou des mises en application; dans un contexte démocratique, le débat public et l'interrogation sur l'origine, le présent et l'avenir de l'œuvre d'intégration sont donc essentiels. Mais il faut savoir choisir ses lectures...

J'ai donc le plaisir de signaler deux publications récentes en langue française qui sont à même de fournir des réponses à certaines interrogations que le citoyen européen porte en lui ces temps-ci.

Tout d'abord l'ouvrage de Thomas Ferenczi, sans doute un des meilleurs journalistes de la France d'aujourd'hui, actuellement correspondant du journal *Le Monde* à Bruxelles, livre qui porte le titre *Pourquoi l'Europe?*; une sorte de catéchisme des questions fondamentales que pose la construction européenne. Par un curieux paradoxe, c'est au moment où l'UE voit se multiplier les demandes d'adhésion que se développe, à son égard, au sein des opinions publiques, une vague de méfiance et de scepticisme. Si le programme initial – réconciliation, paix, réhabilitation économique, ouverture des marchés et politiques communes ou concertées – paraît plus ou moins accompli, il devient d'autant plus urgent de trouver des réponses à la question de la mission de l'Union au

XXI<sup>e</sup> siècle. Ferenczi nous aide à aller à l'essentiel et nous invite aussi à garder en mémoire certaines données de base de l'histoire de cette aventure séculaire ainsi que le message de quelques grandes figures qui ont marqué ce cheminement.

Un peu plus exigeant est le livre édité par Michel Rocard, ancien Premier ministre, et Nicole Gnesotto: *Notre Europe*. Ce volume très dense comporte une vingtaine de contributions d'auteurs hautement qualifiés, essentiellement proches de l'Association Notre Europe qu'anime l'ancien président de la Commission européenne Jacques Delors. Il est dédié à la mémoire de Bronislaw Geremek – qui présidait la Fondation Jean Monnet pour l'Europe à Lausanne –, dont il comporte l'un des tout derniers textes (sinon le dernier) qu'il ait écrits avant sa disparition tragique: un article sur le rôle de la mémoire commune dans la conscience européenne. Sont donc réunies ici quelques-unes des meilleures têtes et des meilleures plumes pour aborder les questions de base de l'actualité européenne: l'action de l'Union au quotidien, le rôle de l'euro ou la question de l'Europe sociale; puis viennent quelques tabous européens, sur le rôle de la Grande-Bretagne et le soi-disant déficit démocratique, par exemple; mais l'interrogation la plus intéressante porte sans doute sur la dimension extérieure: l'Europe acteur du monde au XXI<sup>e</sup> siècle – avec ou sans point d'interrogation. ■

Thomas Ferenczi, *Pourquoi l'Europe?*, André Versaille éditeur, Bruxelles, 2008  
Michel Rocard et Nicole Gnesotto, *Notre Europe*, Robert Laffont, Paris, 2008



« Les espèces qui survivent ne sont pas les espèces les plus fortes, ni les plus intelligentes, mais celles qui s'adaptent le mieux aux changements. » Charles Darwin (1809-1882)



*Coincidence : 2009 n'est pas seulement l'année des élections européennes, mais également le bicentenaire de la naissance de Charles Darwin, père de la théorie de l'évolution. Livrés à la jungle globale, aux marchés financiers déchaînés et à la résurgence des rapports de force, qui, de l'Homo helveticus ou de l'Homo europeanus, semble le mieux adapté pour survivre ? (nr)*



## eu.spots

### La Suisse existe-t-elle?

Le programme culturel de l'UE et les associations faitières européennes des éditeurs, des libraires et des écrivains décernent en 2009, 2010 et 2011 un Prix littéraire européen. 34 pays y participent; chaque pays peut choisir un lauréat par un jury national; la première série de prix sera décernée en septembre 2009. 34 – ce sont 27 pays membres, trois pays de l'EEE, trois pays candidats et la Serbie. Et la Suisse? Elle n'existe pas... (sp)

### Climat

Le Parlement européen se pince le nez. Le PE a décidé d'adopter un plan d'action prévoyant d'améliorer d'un tiers son propre bilan CO<sub>2</sub> jusqu'en 2020: des mesures architectoniques doivent promouvoir l'efficacité énergétique; les fonctionnaires du Parlement doivent davantage utiliser le vélo et le bus à la place de la voiture; les fournisseurs seront astreints à un meilleur bilan CO<sub>2</sub>; un plan de communication global doit inciter les fonctionnaires du Parlement à économiser l'énergie et à protéger l'environnement. (sp)

### Faire du shopping avec Meglena

La commissaire en charge de la protection des consommateurs Meglena Kuneva a annoncé une série d'achats tests chez des vendeurs en ligne dans des pays de l'UE. Elle cherche à découvrir les raisons pour lesquelles le shopping en ligne ne démarre pas en Europe. Outre les problèmes linguistiques et quelques obstacles juridiques, il en va apparemment du manque de confiance des consommateurs. (sp)



AL3 designed to move

**girsberger**

Design: Thierry Aubert | [www.girsberger.com](http://www.girsberger.com)